



Municipalité de Verchères

581, route Marie-Victorin, Verchères (Québec) J0L 2R0
450 583-3307 | télécopieur 450 583-3637
ville.vercheres.qc.ca | mairie@ville.vercheres.qc.ca

AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 585-2023

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Verchères, le 2 avril 2024 :

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 585-2023 SUR LES FEUX DE FOYER EXTÉRIEURS

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé à la Mairie au 581 route Marie-Victorin, Verchères, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Verchères, ce 3 avril 2024

Me Jean-Marc Simard
Directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier